

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 26 juin 2026

présents : 17

votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Date de convocation
20/05/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Présents : *BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., GAUCHON L., NOEL P., MARECAL C., MILLION E., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., RIETSCH M., VUILLEMIN M.*

Absents excusés : *JEANJACQUOT C. et MAUFROY-VUILLEMIN C.*

Pouvoirs : *M. JEANJACQUOT C. a donné pouvoir à Mme BESSERER L.
Mme MAUFROY-VUILLEMIN C. a donné pouvoir à M. NOEL P.*

Monsieur Jonathan BONNE a été nommé secrétaire.

Objet : *Affectation des résultats définitifs 2025*

Conformément aux articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder, après le vote du C.F.U. à l'affectation des résultats de l'exercice 2025. Une reprise des résultats anticipés avait été votée au mois de février pour voter le budget 2026. La validation du C.F.U. permet donc aujourd'hui une reprise des résultats définitifs.

Résultat de l'exercice 2025	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 871 697,62 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> <i>ligne 002 du CFU précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	- 312 561,90 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	+ 559 135,72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 <i>(si déficit)</i> R 001 <i>(si excédent)</i>	+ 234 991,37 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> Besoin de financement <i>(si négatif)</i> Excédent de financement (1) <i>(si positif)</i>	+ 163 822,69 €
Besoin de financement F = D + E	+ 397 814,06 €
AFFECTATION = C = G + H	559 135,72 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	397 814,06 €

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	161 321,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité** :

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 au budget de l'année 2026 comme suit :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : **397 814,06 €**
(Compte 1068, section d'investissement)
 - Virement à la section de fonctionnement : **161 321,00 €**
(Compte R 002, section de fonctionnement)

POUR – 17

CONTRE – 0

ABSTENTION – 2 (Mme COURTOIS-PAULUS A. et Mme RIETSCH M.)

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 26 juin 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE

